

**République Française**

Département du Gard

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES**Nombre de délégués**Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

20 titulaires et 20 suppléants

Présents :

9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :

11 titulaires

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 1

18 suppléants

Votants : 12

**Date de la convocation**

03 septembre 2024

**Numéro de la délibération**

24-19

**Objet de la Délibération**Avenant au Contrat Bourg  
Centre Occitanie 2022-2028 -  
La Calmette

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :****Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :**

Titulaires : Monsieur Abderzak BERKANI, Monsieur Jacques BOLLÈGUE, Madame Aline BRUGUIÈRE, Monsieur Xavier DOUAIS et Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

**Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :**

Titulaires : Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Juan MARTINEZ, Madame Myriam NESTI et Madame Claudine SEGERS.

Suppléant : Monsieur Frédéric MARTIN.

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Jean-Marie FOURNIER à Monsieur Frédéric MARTIN

Avec les « Contrats Bourgs Centres Occitanie », la Région a souhaité porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. C'est ainsi que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.

Le partenariat mis en place lors de la précédente génération de Contrats sera poursuivi et renforcé sur la période 2022-2028 tout en s'inscrivant dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, et des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Des avenants ont pour objet de conforter les Contrats Bourgs-Centres de 1ère génération, en prolongeant leur durée de validité pour les porter à échéance du 31 décembre 2028 :

- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Ces avenants doivent s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garrigues et Costières de Nîmes/Nîmes Métropole/Beaucaire Terre d'Argence 2022-2028 dont ils sont un sous-ensemble.

**République Française**  
Département du Gard

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :  
11 titulaires  
- dont suppléés : 2  
- dont représentés : 1  
18 suppléants

Votants : 12

**Date de la convocation**

03 septembre 2024

**Numéro de la délibération**

24-19

**Objet de la Délibération**

Avenant au Contrat Bourg  
Centre Occitanie 2022-2028 -  
La Calmette

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

Dans le cadre de ces contrats, le PETR soutient l'élaboration des candidatures et avenants par la mise à disposition d'agents dédiés. Il facilite les échanges avec les partenaires et apporte son expertise pour mener à bien les démarches communales. Au même titre que la Région, le Département et l'EPCI, le PETR inscrit sa stratégie de développement et ses modalités d'intervention dans chaque candidature et avenant afin d'affirmer l'intégration du projet communal dans une logique territoriale.

La commune de La Calmette a souhaité prolonger son contrat Bourg Centre Occitanie par l'avenant ci-annexé.

L'avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, l'EPCI et la commune, en y associant les services de l'Etat, le CAUE, les Chambres consulaires, etc.

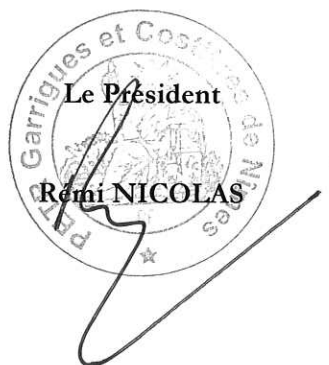
**Le présent avenant a été approuvé par consultation écrite du comité de pilotage le 7 mai 2024.**

**Il est proposé au Comité Syndical :**

- D'autoriser le Président à signer le présent avenant Bourg Centre Occitanie de la commune de La Calmette.
- D'autoriser des modifications mineures qui interviendraient avant signatures, afin de tenir compte des derniers ajustements qui seraient demandés par les partenaires signataires et qui ne remettraient pas substantiellement en cause les termes du contrat Bourg Centre présenté ce jour.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Résultat du vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0  
**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

  
Le Président  
Rémi NICOLAS

PRÉFECTURE DU GARD  
Reçu le  
15 OCT. 2024  
Bureau du Courrier